Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale des
affaires culturelles

Affaire suivie par : Laurent ROTURIER
Téléphone : 05 67 73 20 27

Courriel : laurent.roturier@culture.gouv.fr

Toulouse, le

Présentation des principes de gouvernance
DRAC Languedoc Roussillon Midi Pyrénées

Placée sous l'autorité du Préfet de Région, la nouvelle Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est issue de la fusion des deux anciennes DRAC du Languedoc Roussillon et de Midi Pyrénées, son siège est fixé à Montpellier.

Elle est organisée sur un principe bi-site, équilibré entre les villes de Toulouse et de Montpellier, et présente par ses services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) dans les 13 départements de la nouvelle région.

Pour une mise en œuvre optimale des missions qu'elle assume à cette échelle territoriale, une gouvernance nouvelle est nécessaire.

Conduite par une équipe de direction resserrée, composée d'un Directeur régional, d'un Directeur régional adjoint et de deux postes de responsables de pôles DATE, la gouvernance de la nouvelle DRAC peut être envisagée à partir des principes suivants :

1) - Un lien fort avec le préfet de région malgré l'éloignement du siège

A ce titre, le principe d'une réunion bilatérale avec le préfet de région, à Toulouse, à minima mensuelle, est proposé. Le DRAC pourra être accompagné du directeur adjoint ou/et de ses directeurs de pôle en tant que de besoin.

Le DRAC et son équipe DATE prépareront très en amont le contenu de ces séances de travail en lien avec le SGAR.

Au-delà de ces réunions, une communication régulière avec le préfet de région par la voie électronique ou la visioconférence sera mise en œuvre.

Le DRAC organisera les conditions d'une disponibilité permanente auprès des préfets des 13 départements pour les sujets concernant la relation entre le niveau régional et l'échelon départemental.

2) - La ligne hiérarchique DRAC est construite selon trois niveaux de responsabilité

Le DRAC, assisté de son équipe DATE, définit les orientations, fixe les objectifs stratégiques et en assure le pilotage global et l'évaluation.

Les conseillers et chefs de service (CRMH, CRA, chefs de STAP) gèrent leur service, au quotidien, fixent les orientations et objectifs précis du secteur en les individualisant et en veillant à leur conformité avec les objectifs généraux.

…/..

Les cadres intermédiaires de niveau fonctionnel, notamment les adjoints aux chefs de STAP, au CRMH, au CRA, assurent la mise en œuvre effective des objectifs fixés au sein du service.

3) - L'autorité hiérarchique

L'autorité hiérarchique relève du directeur régional, seul à détenir le pouvoir d'évaluation de l'ensemble des agents et à pouvoir recevoir délégation d'autorité du préfet de région en matière de signature.

Dans le cadre de sa mission, il donne notamment les directives nécessaires et prend les mesures pour les faire appliquer à l'échelle du pilotage général de la DRAC.

Il peut déléguer en tant que de besoin aux cadres DATE ainsi qu'au secrétaire général de la DRAC des fonctions nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il conserve la responsabilité de l'évaluation issue des entretiens professionnels annuels pour l'ensemble des agents de la nouvelle DRAC, (et notamment du Directeur régional adjoint, des deux chefs de pôle, du Secrétaire général, des chefs des 13 STAP, du CRMH, du CRA et des chefs de mission Unesco, industries culturelles et cellule d'appui).

4) - La gouvernance de la nouvelle DRAC sur deux sites nécessite un travail collégial

Avec la prise en compte des distances, d'éloignement des équipes, et même si les moyens de communication d'aujourd'hui (visio, messagerie électronique, partage des données..) permettront d'en atténuer les effets, le principe d'un fonctionnement en collégialité est affirmé.

Ce principe se traduira notamment par la mise en place :

- d'un collège des Architectes des Bâtiments de France présents dans les 13 STAP ;

- d'une réunion de service unique concernant l'ensemble des conseillers et chefs de service, alternativement sur le site de Toulouse et sur celui de Montpellier ;

Ces réunions permettront notamment d'aborder les thématiques transversales essentielles à la cohérence de l'action de l'État (éducation artistique et culturelle, relations transfrontalières, partenariat avec les collectivités, politiques interministérielles, enseignement supérieur et recherche...) ;

- d'une conférence du patrimoine et de l'architecture réunissant les services, mission du pôle patrimoine, les STAP, les conseillers concernés ;

- d'une conférence des conseillers en charge de la création.

Laurent ROTURIER
Directeur régional des affaires culturelles préfigurateur